



Ethos Engagement Pool

Thèmes et principaux résultats 2015

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 200 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère.

La société **Ethos Services SA** assure des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose aux investisseurs institutionnels des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

L'association **Ethos Académie** est ouverte aux personnes privées qui souhaitent prendre part aux activités d'Ethos. Cette association sans but lucratif et exonérée fiscalement a été lancée en 2012 par la Fondation Ethos. Elle compte actuellement près de 200 membres. Ethos Académie réalise des activités de sensibilisation dans le domaine de l'investissement socialement responsable, notamment à travers la publication de news électroniques, l'organisation de conférences et débats, le soutien à l'exercice des droits de vote d'actionnaires ainsi que le financement d'études.

www.ethosfund.ch
www.ethosacademie.ch

Signatory of:



Avertissement

Ce rapport d'engagement a été réalisé sur la base du dialogue mené avec les sociétés, ainsi que d'informations recueillies auprès de sources accessibles aux investisseurs et au public en général. Malgré de multiples vérifications, l'information ne peut être certifiée exacte. Ethos Services ne prend aucune responsabilité sur l'exactitude des données publiées.

® © Ethos, janvier 2016. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement d'Ethos. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source. Photos : Keystone, Gettyimages, Heiner H. Schmitt. Imprimé sur « RecyStar », 100% à base de vieux papiers sans azurant optique.

Auteurs

Dr. Yola Biedermann, Head of Corporate Governance and Responsible Investment
Fanny Ebener, Senior Analyst
David Jeannet, Senior Investment Manager
Christian Richoz, Senior Analyst
Valérie Roethlisberger, Senior Analyst
Christophe Diederich, Analyst
Romain Perruchoud, Analyst

Table des matières

Introduction	4
A. Gouvernement d'entreprise.....	5
1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration	6
2. Politique de rémunération des instances dirigeantes	7
3. Donations politiques et philanthropiques	8
4. Capital autorisé et conditionnel	9
B. Responsabilité environnementale et sociale des sociétés	11
5. Codes de conduite	12
6. Reporting environnemental et social	13
7. Changement climatique	14
8. Chaîne d'approvisionnement	15
Annexes	
Annexe 1 : Membres de l'Ethos Engagement Pool	16
Annexe 2 : Sociétés analysées	19

Introduction

Le rapport d'activité 2015 de l'Ethos Engagement-Pool (EEP) a été rédigé en conformité avec les dispositions du contrat passé entre les caisses de pension membres de l'EEP et Ethos Services SA. Il présente les démarches effectuées et les résultats obtenus dans le cadre du dialogue mené par Ethos Services avec les sociétés cotées en Suisse pour le compte des membres de l'EEP. Le présent rapport est transmis, sous forme imprimée, uniquement aux membres de l'EEP. Le dialogue mené avec les sociétés étant essentiellement fondé sur la discrétion, ce rapport n'est pas public. En revanche, par souci de transparence, un résumé de ce rapport est publié sur le site internet d'Ethos, www.ethosfund.ch. Le résumé reprend la première page de chacun des huit chapitres du rapport complet consacrés aux différents thèmes d'engagement.

Univers de sociétés

En 2015, l'univers des sociétés analysées a été étendu aux 120 plus grandes sociétés cotées au début de l'année (voir liste des sociétés en annexe 1). Jusqu'en 2015, l'univers comprenait les 100 plus grandes sociétés.

Les résultats de chaque année sont présentés au 31 décembre. En ce qui concerne les indices SMI et SMI Expanded, les sociétés incluses dans l'univers EEP sont celles des indices de la SIX Swiss Exchange en vigueur au 1^{er} janvier.

Thèmes de dialogue

Les thèmes de dialogue traités en 2015 ont été approuvés par les membres de l'EEP au cours de la séance du 27 novembre 2014. Ils sont les suivants :

Gouvernement d'entreprise

1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration : il s'agit notamment des compétences, de l'indépendance et de la diversité, notamment hommes-femmes, au sein du conseil. Sont également traitées, la disponibilité des membres du conseil d'administration, le renouvellement des administrateurs, ainsi que l'existence et la composition de comités spécialisés au sein du conseil d'administration.

2. Politique de rémunération des instances dirigeantes : transparence des rémunérations, structure du système de rémunération, montants soumis au vote des actionnaires. Au vu des votes requis en assemblée générale pour les montants versés au conseil et à la direction générale, il est nécessaire d'améliorer la transparence et les informations incluses dans l'ordre du jour en matière de présentation des montants.
3. Donations politiques et philanthropiques : poursuite du dialogue concernant la mise en place et la publication d'une politique en matière de donations, ainsi que des montants attribués et des principaux destinataires.
4. Demandes de capital autorisé et conditionnel : respect des règles internationalement admises, ainsi que celles d'Ethos en matière d'autorisations d'émettre du capital notamment sans droits préférentiels de souscription.

Responsabilité environnementale et sociale

5. Codes de conduite : adoption, couverture et mise en œuvre d'un code de conduite par les sociétés cotées.
6. Reporting environnemental et social : publication régulière d'informations pertinentes et comparables sur tous les importants aspects de la responsabilité environnementale et sociale. Adoption de la version G4 des lignes directrices du GRI pour la publication du rapport de durabilité.
7. Reporting sur la stratégie des entreprises face au changement climatique.
8. Chaîne d'approvisionnement : prise en compte de la responsabilité environnementale et sociale tout au long de la chaîne des fournisseurs.

A. Gouvernement d'entreprise

1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Ethos engage systématiquement le dialogue sur la composition et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités-clés, qui sont des éléments importants d'une bonne gouvernance.

En matière de composition du conseil, il faut notamment veiller aux éléments suivants :

- Compétences équilibrées (membres avec des compétences variées et complémentaires) ;
- Indépendance suffisante ;
- Diversité (notamment représentation féminine et représentation des régions dans lesquelles la société a des opérations) ;
- Disponibilité des administrateurs ;
- Renouvellement régulier du conseil.

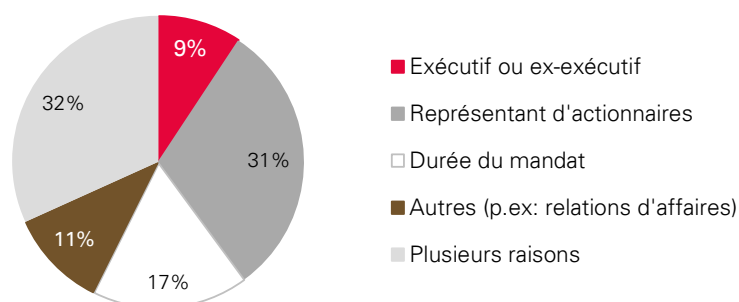
Depuis l'entrée en vigueur définitive de l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) en janvier 2015, les membres du conseil d'administration et du comité de rémunération sont élus annuellement et de manière individuelle, ce qui devrait notamment faciliter le renouvellement du conseil.

APERÇU DES RÉSULTATS

La part d'administrateurs indépendants augmente

Parmi les administrateurs siégeant dans les 120 sociétés de l'univers EEP en 2015, un peu plus de la moitié remplissent les critères d'indépendance d'Ethos. Plusieurs raisons de non-indépendance sont néanmoins identifiées, dont la représentation d'un actionnaire important (31%) ou un mandat de plus de 12 ans (17%). 32% des administrateurs non-indépendants remplissent plus d'un critère de non-indépendance.

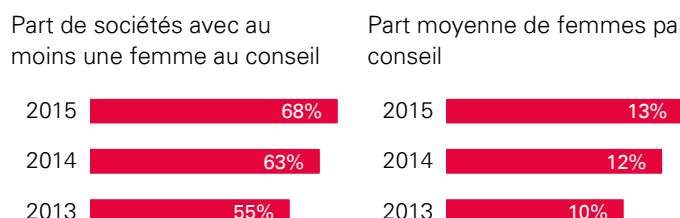
Graphique 1 : Raisons de la non-indépendance des administrateurs



La féminisation des conseils continue

Depuis 2010, Ethos demande aux sociétés n'ayant pas ou peu de femmes au conseil d'administration, d'inclure ce critère dans le processus de sélection de nouveaux candidats. Au vu de l'introduction d'un quota de femmes dans le projet de révision du Code des obligations présenté par le Conseil fédéral, une prise de conscience de la part des sociétés suisses est à noter, notamment pour éviter un tel quota. En 2015, 68% des conseils incluent au moins une femme, contre 55% en 2013.

Graphique 2 : Présence de femmes au conseil d'administration



2. Politique de rémunération des instances dirigeantes

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Le dialogue en matière de rémunérations vise des améliorations sur trois niveaux :

- Transparence du système de rémunération du conseil d'administration et de la direction générale ;
- Structure des rémunérations et montants versés au conseil d'administration et à la direction générale ;
- Publication dans l'ordre du jour de l'assemblée générale des montants maximum à payer, avec la décomposition (CEO, autres exécutifs ; fixe, bonus annuel, variable à long terme).

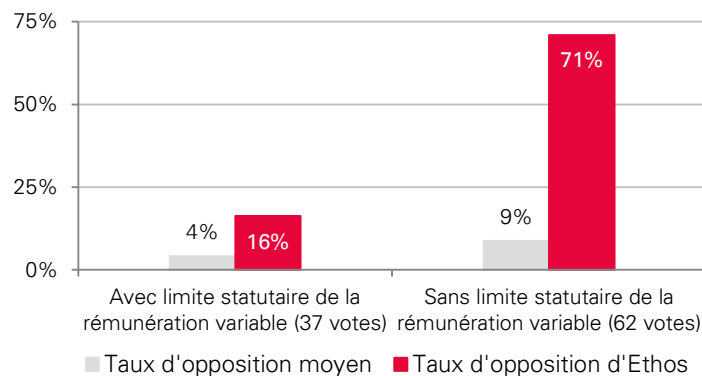
Durant l'année 2015, l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) est entrée définitivement en vigueur. Selon l'ORAb, les sociétés ont dû modifier leurs statuts au plus tard lors de leur assemblée générale de 2015. L'approbation requise des actionnaires des montants à verser au conseil et à la direction générale, exige une description détaillée des montants maximum potentiels, ainsi que de la décomposition entre différentes composantes des rémunérations.

APERÇU DES RÉSULTATS

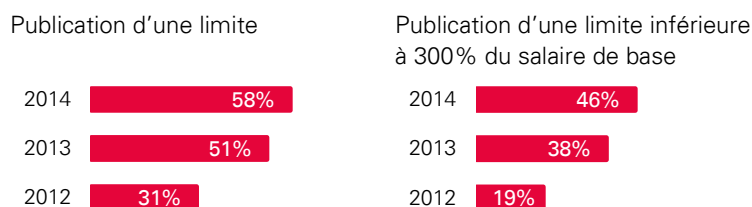
Trop peu de sociétés fixent une limite raisonnable à la rémunération variable

La publication d'une limite raisonnable à la rémunération variable totale est d'une grande importance, notamment au vu de l'approbation des montants par l'assemblée générale et du vote prospectif des rémunérations de la direction générale choisi par 66% des sociétés de l'univers EEP. Idéalement, cette limite devrait figurer dans les statuts de la société afin d'assurer que les montants approuvés de manière prospective ne conduisent pas au versement ultérieur de rémunérations variables excessives. Ethos est beaucoup plus critique face aux votes prospectifs lorsque la rémunération variable n'est pas limitée dans les statuts. La contestation moyenne des votes prospectifs, même si elle reste globalement faible, est deux fois plus élevée lorsque les statuts ne contiennent pas de limite à la rémunération variable. Malheureusement, la part de sociétés publiant une limite raisonnable est encore trop faible.

Graphique 3 : Taux d'opposition aux votes prospectifs de la rémunération variable de la DG



Graphique 4 : Limites sur la rémunération variable totale



3. Donations politiques et philanthropiques

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Les donations politiques et philanthropiques sont un sujet important pour les sociétés cotées et l'économie dans son ensemble, en raison de leurs impacts, notamment sur la réputation des sociétés. En ce qui concerne les donations politiques, Ethos considère que les sociétés doivent être très prudentes lorsqu'elles utilisent les ressources de l'entreprise pour effectuer des dépenses politiques. Elles devraient s'assurer que ces dépenses servent les intérêts à long terme de la société et de ses parties prenantes et non ceux des managers ou de quelque autre groupe particulier. Une prudence spéciale est exigée lorsque des donations sont effectuées dans des pays sensibles, notamment où la corruption est considérée comme un « modèle d'affaires ».

Selon Ethos, il est souhaitable que les sociétés abordent explicitement cette problématique dans leur Code de conduite dans la section « éthique des affaires ». Par ailleurs, les sociétés devraient établir un règlement précis et détaillé pour encadrer et contrôler les donations politiques et philanthropiques.

Pour rendre compte de l'activité politique et philanthropique de la société et des montants versés durant l'année, un paragraphe dédié à ces questions devrait être inclus dans le rapport annuel.

APERÇU DES RÉSULTATS

L'amélioration continue

En 2015, Ethos a continué l'engagement avec les sociétés qui ne mentionnaient pas les donations (politiques et/ou philanthropiques) dans leurs différents rapports publics (code de conduite, rapport annuel, rapport de durabilité) et a pu constater une bonne progression.

En particulier, en 2015, 28 sociétés ont fait une déclaration négative au sujet des donations politiques (affirmant qu'elles ne font pas de telles donations) et 31 sociétés ont publié des informations sur leur politique en matière de donations. Au niveau des montants effectivement versés, on constate que les sociétés sont toujours réticentes à les publier. Seulement 9 des 92 sociétés de l'univers EEP qui n'ont pas fait de déclaration négative publient des chiffres relatifs aux montants donnés.

En ce qui concerne les donations philanthropiques, la progression est plus marquée et témoigne de plus de volonté de la part des sociétés de donner des informations sur leurs donations. Toutefois, alors que cette progression doit être saluée, il reste encore un effort important à fournir au niveau de la qualité et de l'exhaustivité des informations publiées.

Graphique 5 : Evolution de la publication d'informations sur les donations politiques et philanthropiques



Depuis l'introduction du thème des donations dans l'EEP, Ethos observe une progression sensible du nombre de sociétés qui déclarent ne pas faire de donations politiques (28 sociétés font une déclaration négative en 2015, contre 16 en 2013).

Graphique 6 : Sociétés publiant une déclaration négative pour les donations politiques



4. Capital autorisé et conditionnel

OBJECTIFS À ATTEINDRE

En Suisse, le conseil d'administration peut demander aux actionnaires l'autorisation d'émettre du capital (capital autorisé et conditionnel). Le capital autorisé sert en principe au rachat de sociétés, alors que le capital conditionnel sert à la conversion d'obligations ou d'options détenues par des actionnaires, des tiers ou par les instances dirigeantes et les collaborateurs des sociétés.

Les capitaux autorisés ou conditionnels, peuvent être considérés comme des « chèques en blanc ». On peut citer en particulier les risques de dilution, mais aussi d'utilisation du capital qui ne serait pas dans l'intérêt à long-terme des actionnaires et des autres parties prenantes. Ceci est particulièrement le cas lorsqu'aucun but précis pour l'émission de capital n'est mentionné dans les statuts de la société.

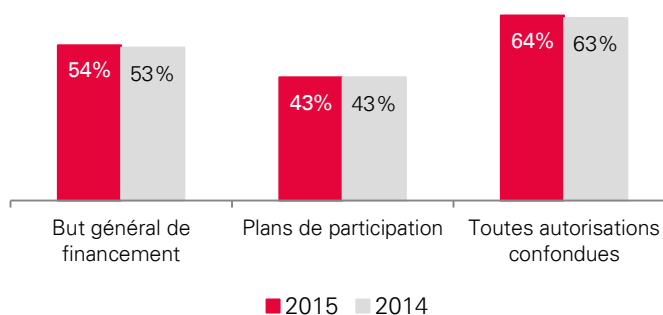
Ethos considère donc que les autorisations d'augmenter le capital sans droits préférentiels de souscription pour les actionnaires existants ne devraient pas dépasser les limites inscrites dans ses lignes directrices, afin de minimiser les risques pour les actionnaires. En cas de besoin de financement important par émission de capital sans droits préférentiels, les sociétés devraient convoquer une assemblée pour expliquer clairement le but de l'augmentation de capital.

APERÇU DES RÉSULTATS

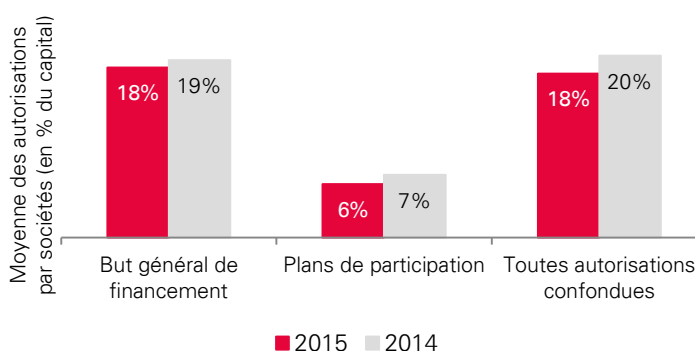
Autorisations d'émettre du capital : la marge d'amélioration reste importante

64% des sociétés de l'univers EEP disposent d'au moins une autorisation d'émettre du capital (autorisé ou conditionnel) sans droits préférentiels de souscription. En 2015, l'autorisation totale moyenne par société correspond à 18% du capital, ce qui représente une légère amélioration par rapport à 2014 (20%). La marge d'amélioration reste toutefois importante lorsque l'on sait que 8 sociétés pourraient émettre plus de 40% du capital sans droits préférentiels de souscription, ce qui est bien supérieur aux limites acceptées par Ethos.

Graphique 7 : Pourcentage de sociétés ayant au moins une autorisation d'émettre du capital sans droits préférentiels de souscription au moment de la clôture des comptes



Graphique 8 : Moyenne des autorisations d'émettre du capital sans droits préférentiels de souscription au moment de la clôture des comptes



B. Responsabilité environnementale et sociale des sociétés

5. Codes de conduite

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Un code de conduite constitue le pilier d'une stratégie de durabilité, dans la mesure où il identifie les principaux enjeux d'une société en matière de développement durable et formalise ses engagements envers ses parties prenantes. Au moyen de son code de conduite, la société émet un signal important qu'elle entend se conformer aux lois et appliquer une culture d'intégrité en son sein.

Ethos accorde de l'importance à ce thème car un code de conduite est un instrument important pour la gestion des risques éthiques, environnementaux et sociaux auxquels une entreprise fait face.

Depuis 2006, dans le cadre de son dialogue avec les sociétés, Ethos encourage l'adoption et la publication d'un code de conduite. Le contenu du code et sa mise en œuvre sont des aspects centraux du dialogue.

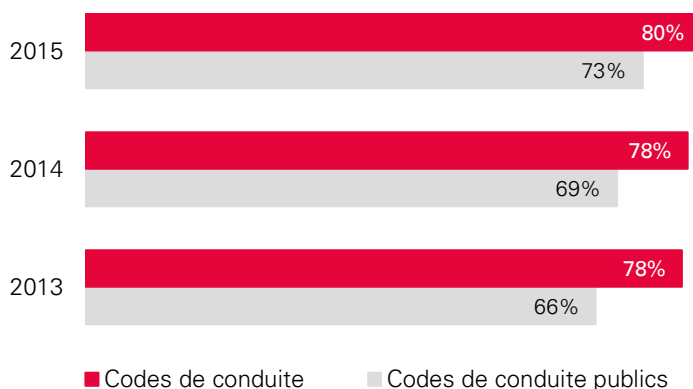
En dix ans, Ethos constate que les pratiques des sociétés cotées en Suisse en matière de codes de conduite ont connu une évolution très positive. En revanche, il reste encore beaucoup à faire au niveau de la couverture par les codes des différents enjeux auxquels fait face l'entreprise ainsi qu'au niveau de l'information publiée par les entreprises sur la mise en œuvre du code.

APERÇU DES RÉSULTATS

Codes de conduite : Progression constante

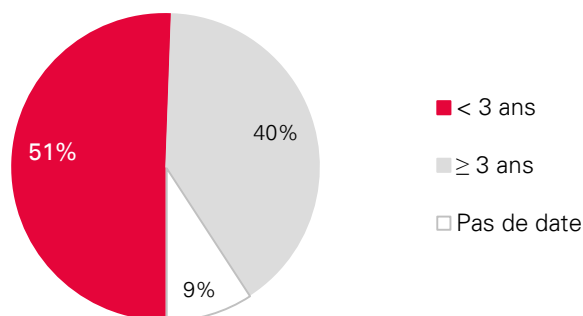
Les investisseurs attendent des sociétés cotées qu'elles aient un code de conduite public, daté et signé par le conseil d'administration pour attester de la responsabilité de ce dernier en matière de conduite durable des affaires. Il est positif de constater que parmi les 120 sociétés de l'univers EEP en 2015, 80% (96 sociétés) en ont un. 7% des sociétés ne le publient pas et 20% n'ont toujours pas de code de conduite.

Graphique 9 : Pourcentage de sociétés avec un code de conduite



Parmi les codes de conduite publics, 51% sont datés de moins de 3 ans, ce qui témoigne d'une relativement récente mise à jour.

Graphique 10 : Dernière mise à jour des codes de conduite publics



6. Reporting environnemental et social

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Depuis 2006, Ethos encourage les sociétés à publier des données environnementales et sociales dans le cadre de leur reporting annuel. Ethos attache une importance majeure à ce thème, car ces informations permettent de comprendre la stratégie de la société en matière extra-financière et d'évaluer sa performance. Elles permettent aussi de comprendre comment sont gérés les risques extra-financiers par les entreprises.

Ethos demande donc aux entreprises de publier de manière systématique un reporting environnemental et social. La structure et le contenu de ce dernier doivent répondre à un certain nombre de principes reconnus sur le plan international. Lors de son dialogue avec les entreprises, Ethos conseille notamment de s'inspirer des lignes directrices développées par la « Global Reporting Initiative » (GRI).

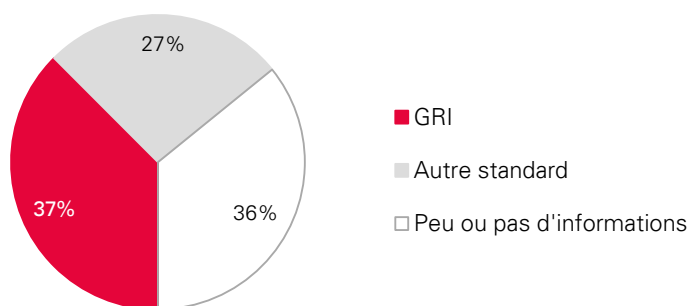
L'année 2015 était la dernière année de transition vers la version G4 des lignes directrices du GRI. En se basant sur le principe de définition de la matérialité des enjeux auxquels elles font face, cette nouvelle version fait avancer les sociétés vers un reporting intégré qui est la manière la plus complète pour décrire la performance et la création de valeur à long terme par les sociétés.

APERÇU DES RÉSULTATS

Reporting environnemental et social

En 2015, sur les 120 sociétés de l'univers EEP, plus d'un tiers (36%) ne publient que peu ou pas du tout d'informations environnementales et sociales. Cela ne veut toutefois pas dire que les sociétés qui emploient un standard (ou font leur propre reporting) ont forcément un reporting qualifié de complet.

Graphique 11 : Pourcentage de sociétés suivant un standard de reporting extra-financier



Application des lignes directrices du GRI

En 2015, sur les 120 sociétés de l'univers EEP, 37% ont suivi les lignes directrices du GRI pour préparer leur rapport extra-financier.

Graphique 12 : Pourcentage de sociétés qui appliquent les lignes directrices GRI



7. Changement climatique

OBJECTIFS À ATTEINDRE

La publication par les sociétés de leurs émissions de CO₂e donne aux investisseurs des informations indispensables pour évaluer l'impact du changement climatique sur leurs placements. En décembre 2015, les gouvernements de 195 pays se sont réunis à Paris pour discuter des changements climatiques et ont signé un accord historique engageant les Etats à tout mettre en œuvre pour contenir le réchauffement climatique à 2° d'ici la fin du siècle.

Les sociétés cotées comprises dans l'univers EEP ont un rôle important à jouer. Le réchauffement climatique constitue un risque matériel pour les entreprises, leurs stratégies et leurs actifs. Il est donc essentiel que toutes les sociétés se préoccupent de cette question. Premièrement, les sociétés devraient mesurer leurs émissions en suivant un standard internationalement reconnu tel le GHG Protocol. Dans un deuxième temps, les conseils d'administration et les directions des entreprises devraient se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui permettent de limiter la hausse de la température à 2° (« science based targets »).

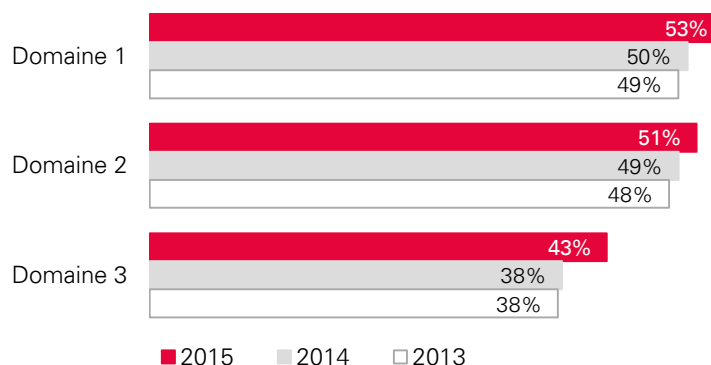
Cependant, malgré l'urgence et l'actualité de la question, il est regrettable de constater que seulement la moitié des sociétés de l'univers EEP mesurent leurs émissions et que seulement 12 ont établi des objectifs ambitieux de réduction.

APERÇU DES RÉSULTATS

Augmentation du taux de publication des émissions de gaz à effet de serre entre 2013 et 2015

En 2015, Ethos a remarqué une légère augmentation du nombre de sociétés publiant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES, mesurées en CO₂e) issues des domaines 1, 2 et 3. Cette année, 53% des 120 sociétés de l'univers EEP ont publié leurs émissions du domaine 1, 51% du domaine 2 et 43% du domaine 3. Cette évolution est positive, mais encore largement insuffisante selon Ethos.

Graphique 13 : Pourcentage des sociétés de l'EEP qui publient leurs émissions



Augmentation du nombre de sociétés se fixant des objectifs de réduction de leurs émissions de CO₂e

Le nombre de sociétés se fixant des objectifs de réduction de leurs émissions de CO₂e a augmenté en 2015 pour atteindre 39% de l'univers, ce qui est encore très insuffisant. En 2015, selon Ethos, seules 12 sociétés ont des objectifs de réduction qualifiés d'ambitieux.

Graphique 14 : Pourcentage de sociétés se fixant des objectifs de réduction des émissions de CO₂e



8. Chaîne d’approvisionnement

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Les risques environnementaux et sociaux liés à une gestion inadéquate de la chaîne d’approvisionnement sont significatifs. Si ces risques ne sont pas gérés de manière appropriée et proactive, ils peuvent conduire à des problèmes majeurs, non seulement au niveau financier, mais aussi au niveau de la réputation de l’entreprise.

En 2015, Ethos s’est adressé, non seulement aux sociétés du secteur industriel, mais aussi aux sociétés des secteurs agroalimentaire et chimique. L’univers d’analyse comprend désormais 51 sociétés (32 en 2014) :

- 40 sociétés industrielles ;
- 7 sociétés agroalimentaires ;
- 4 sociétés chimiques.

Depuis 2013, Ethos encourage systématiquement les sociétés à établir et à publier un code de conduite pour leurs fournisseurs (ou d’adhérer à un code de leur secteur d’activité reconnu internationalement). Un tel code doit traiter les questions relatives à l’éthique des affaires, mais aussi environnementales et sociales auxquelles sont confrontés les fournisseurs.

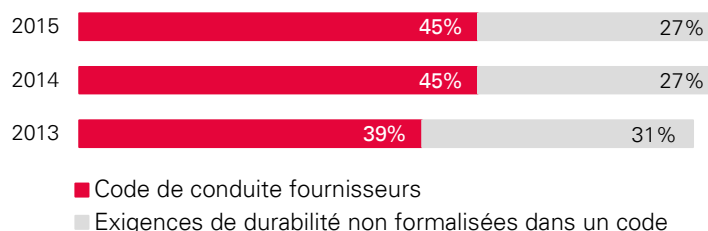
APERÇU DES RÉSULTATS

Exigences environnementales et sociales vis-à-vis des fournisseurs

La gestion durable de la chaîne des fournisseurs devient une importante préoccupation pour les investisseurs, mais aussi pour les clients des sociétés cotées, qui font toujours davantage pression sur ces dernières pour augmenter la performance extra-financière tout au long de la chaîne d’approvisionnement. L’introduction d’exigences de durabilité auprès des fournisseurs est un élément-clé sur lequel insistent également les nouvelles lignes directrices G4 de la Global Reporting Initiative (GRI).

En 2015, 72% (37 sociétés) des 51 sociétés analysées communiquent sur l’existence d’exigences extra-financières de manière plus ou moins complète. 23 sociétés ont formalisé ces exigences dans un code de conduite pour leurs fournisseurs (dont quatre ne sont pas publics).

Graphique 15 : Evolution des codes de conduite fournisseurs (51 sociétés des secteurs industriel, agroalimentaire et chimique)

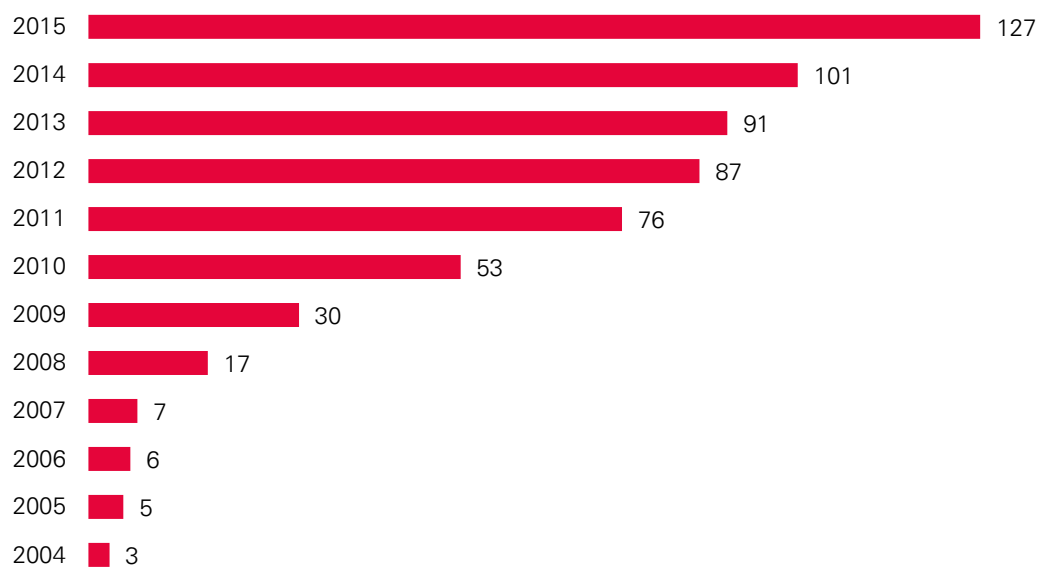


Codes de conduite fournisseurs : Couverture des enjeux

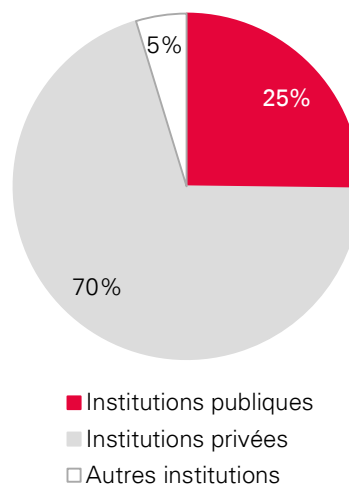
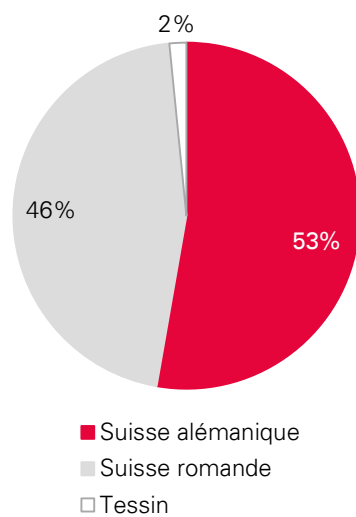
En mettant l’accent sur la durabilité de leur chaîne de production, les sociétés cotées peuvent limiter les risques de dysfonctionnement (corruption, dégâts environnementaux, violations des lois du travail, accidents, litiges avec des communautés locales), diminuer les coûts et optimiser les processus de production. Elles peuvent également promouvoir les valeurs et la culture de l’entreprise. Ainsi, comme l’indique également le G4, les codes de conduite des fournisseurs doivent couvrir les principaux enjeux matériels auxquels ils sont exposés. En outre, Ethos souhaiterait voir dans ces codes une référence à des normes fondamentales telles la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme ou les Conventions de l’Organisation Internationale du Travail.

Annexe 1 : Membres de l'Ethos Engagement Pool

Croissance régulière des membres



127 membres au 31 décembre 2015



Suisse romande

Caisse de pension CSEM
 Caisse de pension des sociétés Hewlett-Packard en Suisse
 Caisse de Pension Merck Serono
 Caisse de pensions CFN Suisse
 Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
 Caisse de pensions de l'EVAM
 Caisse de pensions des anciens collaborateurs de Charles Veillon SA
 Caisse de pensions du canton de Neuchâtel (prévoyance.ne)
 Caisse de pensions du Groupe Eldora
 Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)
 Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge
 Caisse de Pensions du personnel du groupe Naef Immobilier
 Caisse de pensions ECA-RP
 Caisse de pensions Hrand Djevahirdjian
 Caisse de Pensions Isover
 Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève CPEG
 Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL)
 Caisse de Prévoyance des Eglises et Associations Protestantes de Genève
 Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC)
 Caisse de Prévoyance du Clergé du Diocèse Lausanne, Genève et Fribourg
 Caisse de prévoyance du personnel communal de la ville de Fribourg
 Caisse de prévoyance en faveur du personnel de Hotel Montreux Palace SA
 Caisse de retraite du personnel du Cercle des Agriculteurs de Genève
 Caisse de retraite Matisa
 Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du Valais (CAPAV)
 Caisse de retraite professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction
 Caisse intercommunale de pensions (CIP)
 Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)
 CAP Prévoyance
 CAPUVA Caisse de prévoyance des travailleurs et employeurs du commerce de détail
 CCAP Caisse Cantonale d'Assurance Populaire
 CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle
 CPCV Caisse de pension de la Construction du Valais
 Elite Fondation de prévoyance
 Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA VAUD)

Fond. de prévoyance en fav. du pers. de la Scté d'Adm. et Gestion Atlantas Saga
 Fondation de la Métallurgie vaudoise du bâtiment (FMVB)
 Fondation de prévoyance Artes et Comoedia
 Fondation de prévoyance Coninco
 Fondation de prévoyance de Vedia SA
 Fondation de prévoyance des Paroisses et Institutions Catholiques (FPPIC)
 Fondation de prévoyance du personnel de la maison Brolliet SA
 Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la société Air-Glacières SA
 Fondation de prévoyance en faveur du personnel du Comptoir Immobilier SA
 Fondation de prévoyance NODE LPP
 Fondation de prévoyance PX Group
 Fondation de prévoyance skycare
 Fondation de Prévoyance Stephan
 Fondation en faveur du personnel de la maison KBA-NotaSys S.A.
 Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance (FISP)
 Fondation PeaceNexus
 Fondation rurale de prévoyance prof. vieillesse, survivants et invalidité
 Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur
 Fonds de prévoyance et de Retraite des Employés ville de Delémont (FRED)
 Prévoyance Santé Valais (PRESV)
 Profelia Fondation de prévoyance
 Retraites Populaires
 Spes Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion

Suisse alémanique

Aargauische Gebäudeversicherung
 Aargauische Pensionskasse (APK)
 BVG-Vorsorgestiftung der Novoplast AG
 Comunitas Vorsorgestiftung des Schweiz. Gemeindeverbandes
 Gebäudeversicherung Luzern
 Gemeinschaftsstiftung der Zellweger Luwa AG
 Jet Aviation Vorsorgestiftung
 Leica Pensionskasse
 Louise Blackburne-Stiftung
 Loyalis BVG-Sammelstiftung
 Luzerner Pensionskasse
 Nest Sammelstiftung
 ÖKK Personalvorsorgestiftung
 Pensionskasse Römisch-katholische Landeskirche des Kantons Luzern
 Pensionskasse Basel-Stadt
 Pensionskasse Bühler AG Uzwil
 Pensionskasse Caritas

Pensionskasse der Ernst Schweizer AG
Pensionskasse der Gemeinde Weinfelden
Pensionskasse der Lüchinger + Schmid Gruppe
Pensionskasse der Nussbaum Matzingen AG
Pensionskasse der Stadt Frauenfeld
Pensionskasse der Stadt Winterthur
Pensionskasse des Katholischen Konfessionsteils
für die Diözese St.Gallen
Pensionskasse des Opernhauses Zürich
Pensionskasse Diakonat Bethesda Basel
Pensionskasse Kanton Solothurn (PKSO)
Pensionskasse Nyffeler, Corti AG
Pensionskasse Post
Pensionskasse Pro Infirmis
Pensionskasse SRG SSR
Pensionskasse Stadt Luzern
Pensionskasse Stadt St. Gallen
Pensionskasse Stadt Zürich
Pensionskasse TIUS
Pensionskasse Unia
Pensionskasse von Krankenversicherungs-
Organisationen
Pensionskassengenossenschaft des Schweiz.
Gewerkschaftsbundes
Personalfürsorgestiftung Gebr. Hallwyler AG
Personalvorsorgekasse der Stadt Bern
Personalvorsorgestiftung der Braunvieh Schweiz
Genossenschaft
Personalvorsorgestiftung der Firma Emch Aufzüge
AG
Personalvorsorgestiftung der Hans Rychiger AG
Personalvorsorgestiftung der Hatebur
Umformmaschinen AG
Personalvorsorgestiftung der HELVETAS Swiss
Intercooperation
Personalvorsorgestiftung der Kern AG
Personalvorsorgestiftung der Martin-Stiftung,
Erlenbach
Personalvorsorgestiftung der
Theatergenossenschaft Bern
Personalvorsorgestiftung E. Flückiger AG
Personalvorsorgestiftung IVF HARTMANN AG
Personalvorsorgestiftung Rapp AG
PK Bau Pensionskasse für das erweiterte
Baugewerbe Region Basel
Previs Vorsorge
Pro Medico Stiftung
Prosperita Stiftung für die berufliche Vorsorge
Raiffeisen Pensionskasse Genossenschaft
Spida Personalvorsorgestiftung
St. Galler Pensionskasse
St. Ursen-Vorsorgestiftung
Stiftung Abendrot
Stiftung Alters- und Hinterbliebenenversicherung
der Sanitas Krankenversicherung
Stiftung Viscosuisse

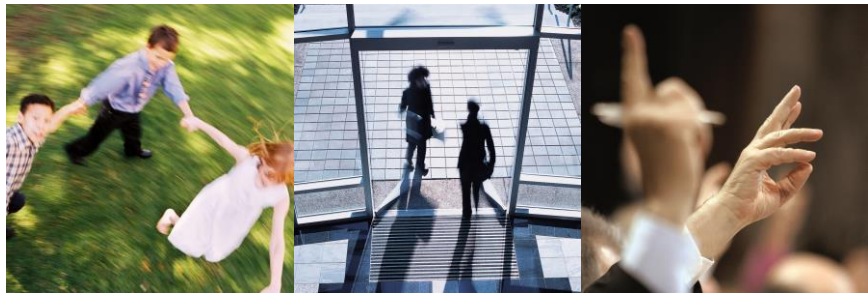
Vorsorge SERTO
Vorsorgeeinrichtung des Vereins für
Krebsforschung
Vorsorgestiftung der Bourquin SA
Vorsorgestiftung Porta + Partner, dipl. Ing. ETH/SIA
Wohlfahrtsstiftung von Verkauf Schweiz

Tessin

Fondazione Ticinese per il 2 Pilastrò
Fondo di Previdenza per il Personale dell'Ente
ospedaliero cantonale

Annexe 2 : Sociétés analysées

ABB	Forbo	Phoenix Mecano
Actelion	Galenica	PSP Swiss Property
Adecco	GAM Holding	Richemont
AFG Arbonia-Forster	Gategroup	Rieter
Allreal	Geberit	Roche
AMS	Georg Fischer	Romande Energie
APG SGA	Givaudan	Santhera Pharmaceuticals
Aryzta	Graubündner KB	Schindler
Ascom	Helvetia	Schmolz + Bickenbach
Autoneum	Huber+Suhner	Schweiter Technologies
Bâloise	Hypothekarbank Lenzburg	SFS Group
Banque Cant. Vaudoise	Implenia	SGS
Barry Callebaut	Inficon	Siegfried
Basellandschaftliche KB	Interroll	Sika
Basilea	Intershop	Sonova
Basler KB	Julius Bär	St. Galler KB
Belimo	Jungfraubahn	Straumann
Bell	Komax	Sulzer
Berner KB	Kudelski	Swatch Group
BKW	Kühne + Nagel	Swiss Life
Bobst	Kuoni	Swiss Prime Site
Bossard	LafargeHolcim	Swiss Re
Bucher Industries	Lem	Swisscom
Burckhardt Compression	Leonteq	Swissquote
Burkhalter Holding	Liechtensteinische LB	Syngenta
Cembra Money Bank	Lindt & Sprüngli	Tamedia
Clariant	Logitech	Tecan
Comet Holding	Lonza	Temenos
Conzzeta	Luzerner KB	Transocean
COSMO Pharmaceuticals	Metall Zug	U-blox
Credit Suisse Group	Meyer Burger	UBS
Dätwyler	Mobimo	Valiant
DKSH	Myriad Group	Valora
dorma+kaba Group	Nestlé	Vaudoise Assurances
Dufry	Novartis	Vetropack
EFG International	OC Oerlikon	Vontobel
Emmi	Orior	VZ Holding
Ems-Chemie	Panalpina	Zehnder
Evolva	Pargesa	Zuger KB
Flughafen Zürich	Partners Group	Zurich Insurance Group



info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch

Ethos
Place Cornavin 2
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56

Bureau de Zurich :
Ethos
Gessnerallee 32
CH-8001 Zurich
T +41 (0)44 421 41 11
F +41 (0)44 421 41 12